

**ARRETÉ FIXANT LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024  
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année **2024**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
<b>SILVE Edith</b>	<b>Adjoint administratif</b>	08/06/2023

**Article 2 :** Le présent tableau annuel d'avancement de grade émis au titre de l'année 2024 comprend :

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**Article 3 :** Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **24 AVR. 2024**

Le Président,



**Thierry SJAUD**

**ARRETÉ FIXANT LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024  
AU GRADE D'INGENIEUR HORS CLASSE**

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année **2024**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
<b>LALA Yacin</b>	<b>Ingénieur principal</b>	/

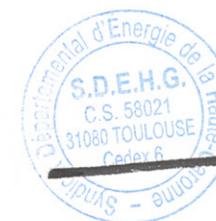
**Article 2 :** Le présent tableau annuel d'avancement de grade émis au titre de l'année 2024 comprend :

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	0	1	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	0	1	1

**Article 3 :** Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **24 AVR. 2024**

Le Président,



**Thierry SUAUD**

**ARRETÉ FIXANT LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024  
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne ;  
Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année **2024**

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
<b>ROBERT Raphaëla</b>	<b>Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	/

**Article 2 :** Le présent tableau annuel d'avancement de grade émis au titre de l'année 2024 comprend :

	Femmes	Hommes	Total
<b>Agents promouvables</b> (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	1	0	1
<b>Agents susceptibles d'être promus</b> (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	1	0	1

**Article 3 :** Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le **24 AVR. 2024**

Le Président,



**Thierry SUAUD**